



Le bulletin municipal

N°32 : octobre 2021 - une page d'information officielle distribuée par la mairie

Ouverture de la mairie

Lundi : 8 h - 12 h et vendredi : 8 h - 12 h et 13 h - 16 h, accueil par le secrétaire
Dimanche : 10 h - 12 h, accueil par le maire ou (et) les adjoints sur rendez-vous
Tel : 09 64 37 29 74 - Site internet : <http://mairiest-illpize.fr> email : contact@mairiest-illpize.fr
Vous pouvez demander rendez-vous avec le maire et/ou les adjoints en dehors de ces horaires

Le mot du maire

Chères Illpidiennes, chers Illpidiens,

La période estivale est maintenant terminée et comme chaque année, l'été a été riche en événements culturels variés. Aussi, je tenais à féliciter tout particulièrement les élus - adjoints, conseillers municipaux -, les associations et tous ceux qui ont donné de leur temps et de leur énergie pour que des manifestations puissent avoir lieu malgré un contexte sanitaire difficile. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés.

L'été a également permis la réouverture de la guinguette du village, avec son dépôt de pain. Nous avons tous hâte de retrouver un lieu animé et convivial. Voilà qui est fait. Un grand merci à nos sympathiques gérants et à leurs employés qui ont à cœur de nous accueillir et de nous proposer leur service.

La guinguette restera ouverte toute l'année mais avec des horaires modifiés. Ceux-ci sont désormais les suivants : mercredi et jeudi le matin de 9 h à 11 h 30, le vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 18 h à 20 h, le samedi de 9 h à 20 h et le dimanche de 9 h à 18 h. N'hésitez pas à leur rendre visite pour pérenniser ce nouveau lieu de vie et de rencontre.

Malheureusement il n'y a pas eu que des événements agréables cet été. Une fois de plus, des nuisances, provoquées par des chiens en divagation, nous ont été signalées en mairie. Des cyclistes et des promeneurs ont été importunés et des morsures sont à déplorer. Certains ont fini leur promenade bucolique aux urgences, ce qui est inacceptable. J'ai donc été amenée à prendre un arrêté interdisant la divagation des chiens. Il s'applique dans tous les villages de la commune de Saint-Illpize. Vous le retrouverez dans son intégralité sur le site internet de la mairie.

En cette rentrée, des projets se concrétisent dont certains ont déjà démarré.



C'est le cas des travaux d'aménagement de voirie sur la VC4 (appelée communément la route de Faucon) qui avait grand besoin d'une réfection. Le chantier devrait durer entre deux et trois semaines. La chaussée actuelle sera refaite, élargie par endroits et prolongée pour desservir toutes les habitations. Nous nous excusons par avance pour les désagréments que cela pourrait occasionner. En effet, la circulation sur cette voie ne sera pas possible pendant la durée des travaux.

Toute l'équipe municipale est à votre service pour rénover et améliorer votre cadre de vie.

Prenez soin de vous.

Avec tout mon dévouement,

Votre maire, Martine Defay

Un chantier de longue haleine au cimetière

Agrandi à plusieurs reprises, le cimetière de Saint-Ilpize montre à nouveau ses limites. Il ne reste en effet que quelques emplacements disponibles. Par ailleurs, plusieurs caveaux sont à l'état d'abandon et présentent des risques pour les usagers. Aussi la mairie a-t-elle pris deux décisions permettant de pallier ces problèmes : tout d'abord, investir dans un columbarium, répondant ainsi à une demande des habitants. Nombreux en effet sont ceux qui choisissent désormais de se faire incinérer plutôt qu'inhumer, et le columbarium est plus approprié qu'un caveau à la conservation des urnes funéraires. Celui choisi par la mairie permet des extensions. D'une capacité initiale de 4 cases, chacune pouvant accueillir 2 à 3 urnes selon leur taille, il pourra être agrandi au fur et à mesure des besoins, jusqu'à 12 cases. Il sera installé d'ici la fin de l'année. Le coût d'une concession trentenaire a été fixé à 750 €.

L'autre décision concerne la reprise de concessions, une bonne vingtaine de caveaux étant à l'état d'abandon (voir exemple sur la photo). Outre l'état d'abandon, deux conditions doivent être réunies pour pouvoir reprendre une concession funéraire : elle doit avoir plus de 30 ans d'existence et la dernière inhumation doit remonter à plus de 10 ans. Il s'agit d'une procédure administrative de longue haleine dont les formalités sont à respecter scrupuleusement. Il faut notamment que l'état d'abandon soit constaté par procès-verbal dressé sur place par le maire, accompagné d'un fonctionnaire de police ou d'un adjoint. Ce PV doit être notifié aux représentants de la famille – ce n'est pas toujours une mince affaire de retrouver leur trace - et affiché, en mairie et au cimetière. Ce n'est qu'après un délai de 3 ans, si la concession est toujours en état d'abandon, que la décision de reprise pourra être concrétisée.



Un riche petit patrimoine à sauvegarder

Comme de nombreuses communes de Haute-Loire, Saint-Ilpize possède un riche petit patrimoine : abreuvoirs, fontaines, lavoirs, croix, fours à pain ou encore métiers à ferrer. Ils témoignent d'une société beaucoup moins individuelle qu'aujourd'hui. Souvent construits par les villageois, ces bâtis permettaient de partager des éléments indispensables à la vie domestique ou économique. Beaucoup d'entre eux sont encore aujourd'hui des « biens de section », c'est-à-dire qu'ils appartiennent aux habitants. Cette survivance des siècles passés n'est pas sans poser problème quand il s'agit d'entreprendre des restaurations. En principe, en effet, il revient aux habitants collectivement propriétaires de les financer. Est-ce bien réaliste quand de gros travaux sont en jeu ?

C'est ainsi que les « biens de sections » n'ont pas été pris en compte par la CCBSA lorsqu'elle a décidé de financer à 50 %, dans une limite de 10 000 euros, les travaux de restauration du petit patrimoine situé à proximité des sentiers de petite randonnée, à raison de 10 dossiers par an. C'est à ce titre que Saint-Ilpize obtiendra, dans un premier temps, une aide pour la restauration du petit patrimoine de Cissac : réfection de la toiture du four à pain, étanchéification de la fontaine (photo), réparation du métier à ferrer. Malheureusement la demande concernant le métier à ferrer de Channat qui nécessite une restauration urgente n'a pas été acceptée, celui-ci n'étant pas situé près d'un PR repris dans les topoguides du Brivadois. D'autres solutions de financement seront envisagées, en particulier une souscription auprès de la Fondation du patrimoine.



Dans l'attente, la commune recherche des photos anciennes représentant ce petit patrimoine, afin que les restaurations soient les plus fidèles possible. Merci de vous rapprocher de la première adjointe, en charge de ce dossier.

A la veille des premiers frimas

La Haute-Loire est concernée par le décret qui prévoit l'obligation pour les véhicules d'être équipés de chaînes, de chaussettes à neige ou de pneus hiver pour circuler sur les routes du département, à compter du 1^{er} novembre jusqu'au 31 mars. Cette réglementation vise à augmenter la sécurité sur les routes et à éviter les situations de blocage, souvent causées par des véhicules non équipés.

Si vous devez acheter des pneus hiver, prêtez la plus grande attention à leur marquage. Les pneus hiver s'identifient en effet par la présence du marquage alpin ET l'un des 3 marquages suivants : M+S, M.S ou encore M&S. Jusqu'au 1^{er} novembre 2024, les pneus neige ayant uniquement les marquages M+S, M.S ou M&S seront tolérés. Par la suite, il faudra en plus, impérativement, le symbole alpin représentant 3 pics et un flocon de neige.



Sans doute avez-vous entendu que les gendarmes seraient tolérants la première année d'application de ce décret. Ce n'est pas une raison suffisante pour risquer un accident faute d'équipement adéquat.

Brèves

Le B-Bus

Peut-être l'avez-vous déjà aperçu. Depuis le 8 octobre, le B-Bus sillonne les routes du territoire de la communauté de communes Brioude Sud Auvergne. A son bord, une équipe de conseillers qui pourra vous apporter son aide sur différents sujets : retraites, allocations familiales, impôts, aides à la personne, formalités sur Internet, etc. Un service au plus près de chez vous et auquel vous pourrez faire appel au minimum une fois par mois. Les dates de passage à Saint-Ilpize vous seront communiquées dès que possible.



Quelques éclaircissements sur le système d'alarme du pont

Afin de dissuader les véhicules lourds d'emprunter le pont, le Département a installé de chaque côté un panneau qui s'allume dès l'approche d'un véhicule dépassant 2,20 mètres de hauteur afin de prévenir son conducteur que le pont est interdit aux véhicules dépassant 3,5 tonnes, faisant ainsi une corrélation entre la hauteur d'un véhicule et son poids.

Mais tous les véhicules de grande hauteur ne dépassent pas forcément le poids limite autorisé. C'est le cas des camping-cars par exemple. La fonction de ce panneau lumineux est donc bien d'alerter, elle n'est pas d'interdire, contrairement à ce que certains habitants ont cru de bonne foi.

Installée sur le pont, une caméra se déclenche au passage d'un véhicule de grande hauteur. C'est elle qui permet au Département de détecter les véhicules non conformes au niveau du poids et de poursuivre les contrevenants.

Zoom sur la fréquentation estivale

La météo médiocre de cet été n'a pas empêché les touristes de venir à Saint-Ilpize pour découvrir le château et l'ancien bourg médiéval, suivre une visite guidée ou visiter les expositions organisées dans la chapelle. Les chiffres témoignent de l'attractivité de notre site : plus de 580 personnes ont été accueillies à l'église, ouverte chaque fin d'après-midi en juillet et août sauf le week end. Quant au château, entre le 20 juillet et le 25 août, il a vu passer pas loin de 6 400 visiteurs, soit une moyenne de 177 personnes par jour. Cette information a été obtenue grâce au dispositif de comptage électronique installé à l'entrée de l'enceinte du château par les Amis de Saint-Ilpize.

Des effectifs en hausse à l'école de Villeneuve/Saint-Ilpize

L'école accueille cette année 39 enfants répartis dans deux classes. Celle de Madame Petit qui rassemble les maternelles et les CP en compte 21, dont les plus jeunes n'ont pas encore 3 ans. Quant à la classe de la directrice, Madame Choynet, elle accueille 18 enfants, allant du CE1 au CM2. Sur ces 39 enfants, 13 habitent à Saint-Ilpize, fut-ce la moitié du temps comme c'est le cas pour 2 enfants en garde alternée.

La plupart des élèves mangent à la cantine et notre cantinière, Brigitte Vigouroux, a fort à faire pour nourrir ces petits ventres affamés. Merci à elle pour le soin qu'elle met à confectionner des repas variés, sains et plébiscités par les enfants.

Pour garder la forme

Après une longue interruption due à la crise sanitaire, les cours de Pilates ont repris. Ils sont donnés par une animatrice qualifiée, Céline Longeon, et ont lieu tous les jeudis, de 14 h 30 à 15 h 30, à la salle polyvalente. Il n'est pas trop tard pour s'inscrire (téléphoner au 06 87 06 38 22). Coût annuel : 50 € + cotisation de 5 € au Foyer rural de Villeneuve/Saint-Illpize qui organise cette activité.

Réunion sur les noms des rues

Les propositions de noms faites par la municipalité ont suscité quelques remarques et contre-propositions dont certaines sont fort pertinentes. Nous vous proposons d'en discuter lors d'une réunion à la mairie le jeudi 28 octobre à 18 h. Tous les habitants sont les bienvenus. Si vous souhaitez consulter à nouveau les propositions initiales, allez sur le site Internet de la mairie (archives du mois de juillet 2021).

Des idées de cadeau, pour soi ou pour les autres

Venez découvrir les cosmétiques naturels fabriqués de manière artisanale par CHIDHO, alias Eva Chicoutel. Pendant 2 jours, Eva vous présentera ses différents produits : crèmes apaisantes, chauffantes, huiles essentielles, parfums, savons pour le corps et les cheveux, bougies, etc. Vous pourrez aussi participer à un atelier au cours duquel elle vous initiera à la fabrication de parfum.



Les samedi 6 et dimanche 7 novembre, de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h, dans la salle du conseil de la mairie. Entrée libre. L'atelier parfum est sur rendez-vous, à prendre par téléphone au 04 71 06 02 07.

Une conférence sur les maladies du cerveau liées au grand âge

Sous le titre « Alzheimer : une fatalité ? », cette conférence donnée par le docteur Sylvain Dadet, chef du service gériatrie au centre hospitalier de Brioude, abordera les mécanismes de cette maladie, sa prise en charge et les espoirs de traitement suite aux avancées de la recherche. Elle est organisée par le Rotary-club Brioude-Lafayette. Le mardi 16 novembre, à 19 h, à l'Instruction, place du Postel à Brioude. Entrée libre.

Bientôt le beaujolais nouveau

Le Foyer rural de Villeneuve/Saint-Illpize vous propose une soirée beaujolais nouveau à la salle polyvalente le vendredi 19 novembre à compter de 19 h. Au menu, au prix de 8 € : charcuterie + fromage + tarte + verre de vin. Il ne sera pas interdit d'en boire un deuxième (au prix de 2 € le verre). Le repas est gratuit pour les enfants jusqu'à 10 ans. Inscription obligatoire auprès de Jacques Chausse, président du Foyer rural. Mél : jacqueschausseribeyre@gmail.com. Tél : 07 84 54 10 38.

De l'information en temps réel avec Panneau Pocket

Cette application vous permet de recevoir des notifications et d'être toujours informés de ce qui se passe dans votre commune : manifestations, arrêtés du maire, conseils municipaux, alertes météo, etc.



Si vous avez un Smartphone, n'hésitez pas à la télécharger (c'est gratuit) et à vous ajouter aux 155 abonnés qui ont mis Saint-Illpize en favori.

Carnet noir

La fin de la saison estivale a été assombrie par la disparition subite de Brian Smith, décédé le 27 août, à l'âge de 88 ans. Nous présentons toutes nos condoléances à son épouse, Marie-Claude.

